

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, MARDI 15 OCTOBRE 2019

ENVIRONNEMENT

Un contrat pour gérer cinq zones humides

ARCHE Agglo pilote, en partenariat avec les communes concernées, la mise en place d'un plan de gestion en faveur de la préservation et la valorisation de cinq zones humides péri-urbaines, situées en rive gauche et rive droite du Rhône.

Du Rhône aménagé à la renaturation des milieux naturels

Avant les années 60, le lit majeur du Rhône se trouvait sur l'emplacement actuel des sites. Les grands travaux d'aménagement du fleuve ont modifié le tracé du Rhône et ses abords.

Plusieurs couloirs fluviaux ont été créés pour permettre la circulation des bateaux de loisirs et de transport de marchandises. Des barrages, tel que celui entre Glun et La-Roche-de-Glun, ont été construits afin de produire de l'énergie mais aussi contrôler les flux du fleuve. Afin de se protéger des crues, des digues ont été érigées et ont déconnecté les îles du Rhône.

Ce sont ces zones humides qui font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, pour la préservation et la valorisation des richesses naturelles qu'elles abritent.

Un intérêt écologique

Les milieux alluviaux du Rhône constituent des reliquats de milieux naturels où subsistent une faune et une flore particulières. Outre leur aspect fonctionnel, et leur rôle de corridor écologique, ces milieux présentent un intérêt en termes de biodiversité.

Ils alternent entre pièces d'eau calme favorables à l'hivernage des oiseaux migrateurs, à des courants plus rapides permettant la recolonisation de la Loutre. La végétation de berge permet, quant

à elle, l'accomplissement du cycle de vie des libellules et la forêt alluviale, véritable poumon vert, constitue un habitat d'excellence pour les chauves-souris dont toutes les espèces sont protégées en France.

Les cinq zones concernées

Les cinq zones humides sont réparties sur 4 communes en rive gauche et rive droite du Rhône :

- la île des Goules à Tournon-sur-Rhône,
- la île des Pierrelles à Mauves,
- les îles des Marettes à Glun,
- le bassin des Musards et la île Saint-Georges à La-Roche-de-Glun, site classé Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du Département de la Drôme.

Une démarche concertée

En 2012, un premier plan de gestion des milieux alluviaux du Rhône avait été esquissé. En 2018, ARCHE Agglo décide d'actualiser ce document, en concertation avec l'ensemble des partenaires (collectivités, financeurs et techniciens). Une large réflexion est ainsi menée sur ces cinq îles.

ARCHE Agglo assure le rôle de pilote : à la fois coordinatrice, en appui technique aux communes, et porteuse de projet sur des actions transversales.

Chaque année, le comité de pilotage sera réuni sous la forme d'un comité de gestion afin de partager le bilan des actions réalisées et les orientations à venir.



Signature du Contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2019-2023

Le Contrat de gestion est un engagement de tous les maîtres d'ouvrages, présents ce jour, dans la préservation et la mise en valeur des milieux alluviaux du Rhône.

Le programme, pour une période de cinq ans, se répartit en trois axes :

AXE 1 - CONNAISSANCE, SUIVI ET PRÉSERVATION

Inventaire et suivis scientifiques sur la faune et la flore, analyses de la qualité des eaux, nettoyage des déchets, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, mise en place d'une gestion différenciée pour la renaturation des milieux aquatiques et alluviaux...

AXE 2 - ACCUEIL DU PUBLIC, SENSIBILISATION, COMMUNICATION

Gestion de la fréquentation, mise en place d'outils de découvertes du patrimoine naturel, animations nature scolaire et grand public...

AXE 3 - ANIMATION ET COORDINATION

Temps de coordination et d'accompagnement technique assuré par ARCHE Agglo dans le cadre du service milieux et espaces naturels de la direction Environnement.

La maîtrise d'ouvrage se répartit entre les quatre communes et ARCHE Agglo.

Les partenaires techniques et financiers sont les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du SCOT du Grand Rovaltain et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Le taux moyen de subvention est de l'ordre de 40 % par action.

Le moment prévisionnel s'élève à 241000 € sur cinq ans pour une surface cumulée de 95 ha.

Personnes présentes

- Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo,
- Jean-Louis GAILLARD
adjoint Tournon-sur-Rhône,
- Jean-Paul BULINGE,
maire de Mauves
- Jean-Louis VIOUGEAT
maire de Glun
- Jean-Pierre OLLIER
adjoint à La-Roche-de-Glun,
- Jacques PRADELLE
vice-président Espaces naturels
ARCHE Agglo,
- Julien CHAPIER
directeur de l'environnement
ARCHE Agglo,
- Sophie FOROT
chargée de mission espaces naturels
ARCHE Agglo.

BP 103
07305 Tournon-sur-Rhône Cedex

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLES/BOC ARTHONVAY BAHERRAY BEAUMONT/NOUVEUX
BOUCIÉU-LE-ROI BOZAS BREN CHANDS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLUES CHARNES-SUR-L'HERBASSE
CHARMINES CHEMINAS COLOMBIER-LE-VEJUME
COLOMBIER-LE-VEJUX CROZES-HERMITAGE ERÔME
ÉTRÉUX GÉRANS GLUN LA-ROCHE-DE-GLUN LARAGÉ (L'IMP)
MARGES MARSAZ MAUVES MERCIROL/SAUNES MONTCHÉNU
MILHARS PLAYS PONTCHÉRIE SAINT-HAITHÉLIM/PLAN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLIX/EN SAINT-
JAN/DE-MARDES SAINT-JACQUES GÉCHIAS SÈVES/SUR-RHÔNE
TAIN/L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VALDENT VON

Vivre & Entreprendre ICI
ARCHEAgglo.fr

CONTACT PRESSE
Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
06 50 30 73 37